

Programme EMC Premières

Axe 1 : Fondements et fragilités du lien social

Thème 1 - La défiance vis-à-vis de l'information et de la science (de la critique des journalistes et des experts à la diffusion de fausses nouvelles et à la construction de prétendues « vérités » alternatives).

Sujet 1 : Les phénomènes et mécanismes de contre-vérités : le complotisme et le révisionnisme, les « fake news » : un exemple de complotisme remettant en cause la parole officielle

Internet, permet une circulation de l'information qui échappe à toute forme de vérification et de réglementation, entraînant une multiplication des infox (ou *fake news*), véritables dangers pour la démocratie et le vivre ensemble. Toute personne ayant accès à un clavier et à une connexion Internet peut désormais intervenir dans le débat public sans forcément avoir la capacité de fournir des arguments vérifiables. Si les réseaux sociaux avaient pour mission première de rapprocher les gens entre eux, les nouvelles plateformes (Twitter, Facebook, Telegram...) échappent à toute forme de contrôle et de réglementation et propagent des propos haineux, des faits invérifiables.

Avec l'arrivée de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) en 2005 en France, de nouvelles chaînes diffusant de l'information en continu sans recul ni vérification préalables sont souvent pointées du doigt pour leurs multiples erreurs. Les complotistes s'engouffrent dans la brèche ouverte par cette remise en question des médias officiels et proposent des « vérités alternatives ».

Les conclusions scientifiques sur la lutte nécessaire contre le réchauffement climatique, par exemple, sont constamment remises en cause, voire niées, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) voit régulièrement ses conclusions remises en cause par des **climatosceptiques**, qui sont souvent les instruments de groupes de pressions (entreprises liées aux hydrocarbures etc...).

Des obscurantistes, hostiles à toute forme de diffusion de l'instruction, de la culture et de la science remettent en question la **théorie de l'évolution**, la **rotondité de la terre**... Les **révisionnistes** minimisent le génocide perpétré contre les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale : tandis que les **négationnistes** le nient totalement.

Le **complotisme** désigne une doctrine cherchant à remettre en cause une vérité généralement admise, comme étant en réalité un complot mis en œuvre par une minorité. D'après un article publié en février 2019 sur le site de France Culture, 21 % des Français croiraient à des thèses complotistes. Autrement dit, près d'un Français sur cinq remet en cause le travail journalistique et scientifique effectué par des professionnels.

Fiche : un exemple de complotisme remettant en cause la parole officielle

Sur le covid 19 : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/grand-entretien-que-revele-le-succes-des-theses-complotistes-pendant-l-epidemie-de-covid-19_4187415.html

Les réseaux de désinformation russes sur l'Ukraine...

Réseaux de désinformation antiavortement en France

Réseaux de désinformation sur l'existence du génocide juif

Réseaux de désinformation sur le réchauffement climatique

Fiche : Introduction : Qu'est-ce qu'un réseau de désinformation ? Quel est son objectif ?

Exemple de réseau de désinformation : qui en sont les auteurs ?

Quels sont leurs arguments ? Comment les présentent-ils ?

Quelles preuves avancent-ils ? En quoi celles-ci remettent en cause la version officielle ?

Quel est l'objectif des auteurs ?

Thème 2 - Les nouvelles formes d'expression de la violence et de la délinquance (incivilités, cyberharcèlement, agressions physiques, phénomènes de bandes, etc.).

Sujet 2 : Un cas de harcèlement par internet et ses conséquences

La violence fait partie des sociétés : physique, verbale, psychologique, sexuelle, familiale, collective.... Elle s'exprime dans des cadres différents : école, entreprise, réseaux sociaux, médias, cadre familial, conjugal et amical, espace urbain ou rural. Elle peut être plus ou moins grave : violence politique, criminelle, délictuelle (délits simples, petite délinquance, grande criminalité, participation à une activité terroriste, etc.). La société n'est pas plus violente aujourd'hui mais s'y est ajoutée une forme nouvelle liée à Internet.

Le **cyberharcèlement** est un acte perpétré par un individu ou un groupe d'individus, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule. Il peut prendre plusieurs formes : menaces, insultes, chantage, exiger de l'argent pour arrêter, ou une rencontre, ou des informations privées. La publication d'une photo ou d'une vidéo dégradante ou humiliante pour la victime est une forme de cyberharcèlement, ainsi que le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale. L'auteur est souvent anonyme, dissimulé derrière un pseudonyme.

La loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 a créé le délit de harcèlement scolaire dans le Code pénal. Ainsi, tout fait de harcèlement moral commis à l'encontre d'un élève, étudiant ou personnel des établissements scolaires et universitaires constitue un fait de harcèlement scolaire. Il est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende s'il n'a entraîné aucune incapacité de travail ou une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours. Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité de travail supérieure à huit jours. Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

Lorsque l'auteur est mineur, des règles spécifiques s'appliquent s'il a moins de 13 ans. S'il a plus de treize ans et que la victime a plus de quinze ans alors la peine maximale est portée à un an de prison et 7500 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans alors la peine est portée à 18 mois et 7500 euros d'amende.

Des associations existent dont les victimes mineure peuvent se rapprocher, comme e-enfance (<https://e-enfance.org> ou 3018) ou Association Hugo ! ou Marion la main tendue.....

Exemple de fiche sur le harcèlement scolaire

- 1 – Qu'est-ce que le harcèlement ?
- 2 - Que risque un cyber harceleur ?
- 3 – Que peut faire la victime ?
- 4 – Un exemple de cyber harcèlement
 - a) Prénom de la victime, son âge, sa classe, son milieu social. Comment s'est-elle trouvée cyber harcelée ? (a-t-elle publié quelque chose ou tenu des propos particuliers ? Y-at-il une jalousie de ses camarades d'école ? Est-ce que son physique, ses idées, son orientation sexuelle ont été des éléments déclencheurs ?
 - b) Quelle était la nature des attaques contre elles (moqueries ? Menaces ?) A-t-on le profil des harceleurs (mineurs, majeurs, groupe religieux, politique...)
 - c) Comment a-t-elle réagi ? A-t-elle essayé d'alerter (sa famille, la direction de l'école, la police, une association etc.) Quelles ont été les réponses apportées ?
 - d) Comment l'affaire s'est-elle conclue

Axe 2 Recomposition du lien social

Thème 1 Les nouvelles formes économiques : l'économie participative ; l'économie solidaire ; l'économie collaborative ; l'économie circulaire, pour de nouveaux emplois et de nouvelles solidarités.

Sujet 3 : Un exemple d'économie sociale et solidaire

L'économie collaborative repose sur le partage ou l'échange de biens, de services, de temps ou de connaissances, avec ou sans échanges monétaires. Ses acteurs revendiquent des valeurs de lien social et d'écologie. L'économie collaborative ou de partage s'est développée, en opposition aux modèles de consommation individuels classiques, dans de nombreux secteurs d'activité français, comme le logement (via la location entre particuliers par exemple), le transport : covoiturage (blablacar), prêt de véhicules particuliers..., l'alimentation : développement des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou regroupements de producteurs..., le tourisme (échange de logement) ou encore les services à la personne. Selon un sondage, 61 % des Français ont eu recours au moins une fois à la vente, l'achat, le prêt ou l'échange de matériel ou vêtements d'occasion entre particuliers..

L'objectif de **l'économie circulaire** est de « produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources Il privilégie le recyclage et adopte un mode de production écoresponsable.

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une manière différente d'entreprendre et des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu tout en étant de véritables acteurs économiques : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises

conciliant des objectifs sociaux avec leurs activités économiques. Au-delà de la diversité de leurs statuts, un but est poursuivi : la participation de tous aux processus de décision et de réalisations, des bénéfices réinvestis pour le développement de l'activité de l'entreprise. Leurs domaines de compétences se retrouvent essentiellement dans l'animation, la santé, le sport, les loisirs, l'aide à domicile, l'insertion

Exemple de fiche : D'après la loi de 2014 "relative à l'économie sociale et solidaire", l'ESS correspond à "un mode d'entreprendre et de développement économique" qui doit répondre à trois critères :

Un but poursuivi fondé sur le principe de la solidarité ayant une utilité collective ou sociale, dont les décisions sont prises en commun autour d'une direction élue, et n'ayant pas pour but de répartir les bénéfices en vue d'un enrichissement personnel. Ce sont des **entreprises** organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités **sont** fondés sur et d'utilité sociale.

- 1 – Nom de l'association choisie, en quoi elle remplit les critères de l'économie sociale et solidaire
 - 1 – Son histoire : qui l'a créée, quand, pourquoi ?
 - 2 – Son fonctionnement
 - 3 – Ses résultats et ses projets

Exemple d'association, de fondation ou d'entreprise sociale relevant de l'économie sociale et solidaire :

Le Relais est un réseau de boutiques de vêtements de seconde main à des prix très abordables qui embauche des personnes en situation d'exclusion depuis 30 ans. <https://www.lerelais.org/index.php>

L'association **les hôtels solidaires** à Paris utilisent des bénévoles qui redistribuent les viennoiseries non consommées les produits d'hygiène et de literie, via des associations partenaires, à des personnes en situation de précarité. Elle a créé un **Atelier Solidaire** avec des personnes éloignées de l'emploi ou en situation d'handicap qui transforment le linge hôtelier en nouvelles créations durables. <https://www.leshotelssolidaires.fr/>

Les **associations de système d'échange local (SEL)**, système d'échange de biens ou de services au sein d'un groupe associatif. Liste visible ici : <https://annuairedessel.org/>

Les Petites Cantines : petits restaurants participatifs où tout le monde collabore à la préparation des repas, paye ce qu'il estime juste. <https://paris.lespetitescantines.org/#qui-sommes-nous>

L'association Emmaüs, fondée par l'Abbé Pierre est présente sur l'ensemble du territoire via près de 300 groupe. <https://emmaus-france.org/qui-sommes-nous/organisation-du-mouvement/>

Thème 2 - Des causes fédératrices avec de nouvelles façons d'agir : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale.

Sujet 4 : Un exemple d'association luttant aujourd'hui dans le domaine d'une des nouvelles causes fédératrices ou d'une cause ancienne mais avec des moyens d'agir nouveaux.

Dans les sociétés post-industrielles, la satisfaction des besoins matériels de base étant accomplie les individus orientent leurs revendications vers des enjeux qualitatifs. Les citoyens cherchent à peser dans les réformes sociales ou politiques. Ainsi de la **défense de l'environnement** est devenue un moteur puissant de mobilisation dans les sociétés occidentales. Si la préoccupation écologique est ancienne, l'affirmation d'une urgence environnementale a pris corps dans les années 1990 à la suite des différentes crises qui ont traversé notamment la France (la question des OGM, celle de la « vache folle »), diminuant la confiance de la société civile envers le progrès scientifique et les représentants élus.

Les produits des activités industrielle, agricole, scientifique, sont désormais soumis à un questionnement, voire à un contrôle social. Le risque environnemental établi (pollution, usage des pesticides, réchauffement climatique) génère des débats. Ils s'expriment dans le cadre de mobilisations, parfois internationales et médiatisées, comme lors des marches orchestrées par Greta Thunberg, mais également dans des lieux plus institutionnalisés (Grenelle de l'environnement, Convention citoyenne pour le climat) qui ne sont pas moins révélateurs de l'engagement à montrer l'environnement comme un « problème public » au sens fort.

Dans la même veine, la question de la condition animale a acquis, depuis les années 1970 environ, une ampleur de plus en plus grande. Les règles sur le respect des animaux datent du XIX^e siècle, d'abord au Royaume-Uni, puis en France avec la **loi Grammont** de 1850 prohibant les mauvais traitements en public des animaux. Une déclaration des droits de l'animal a été proclamée sous une première version en 1978, à la Maison de l'Unesco à Paris. En 2018, elle a fait l'objet d'une troisième version actualisée, validée par un groupe de personnalités, juristes, scientifiques et philosophes.

Les partisans de la cause animale s'opposent à la domestication, à l'exploitation industrielle, voire simplement à l'élevage dont les animaux font l'objet, c'est-à-dire leur usage à titre de simples moyens ou instruments au profit de l'homme. Le but est donc de changer radicalement la condition animale, non seulement pour faire sortir l'animal du statut de victime

muette d'une cruauté insoutenable, mais aussi pour restituer aux animaux leur vie propre, aux côtés de l'homme.

Le **spécisme**, défini par Peter Singer comme un préjugé ou une attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de son espèce (en l'occurrence l'espèce humaine) et à l'encontre des intérêts des membres des autres espèces », est l'objet de vifs débats. Compte tenu des preuves scientifiques de ses méfaits, à la fois sur l'environnement et la souffrance animale, l'être humain peut-il encore dominer incontestablement le vivant ?

Exemples : Sur l'environnement : Extinction rébellion : <https://extinctionrebellion.fr/>

Sur les mouvements écologistes radicaux :

https://www.youtube.com/watch?v=VvBNCfO6z8k&ab_channel=TV5MONDEInfo

Les amis de la terre : <https://www.amisdelaterre.org/>

Réflexions nouvelles sur la cause animale : liste d'association véganes ici : <https://www.vegan-france.fr/top-10-des-associations-veganes-qui-changent-le-monde/>

Fiche : Introduction : définir la cause et montrer que même si elles sont anciennes, les revendications ont pris une nouvelle forme

Nom de l'association

Qui sont ses membres ? Quels sont ses objectifs

Quels sont ses moyens d'action ? Comment fait-elle passer son message ?

Comment sont-ils commentés dans la presse ?

Deux sites intéressants : <https://www.vie-publique.fr/dossier/273944-fondements-et-fragilites-du-lien-social-emc-classe-de-1ere>

<https://www.lumni.fr/lycee/premiere/enseignement-moral-et-civique>